

Présentation du programme pilote des Hauts-de-France: « Mon Bilan Prévention »

vendredi 29 septembre 2023

CONFIDENTIEL

Contexte

Présentation du dispositif

Présentation du programme pilote des Hauts-de-France

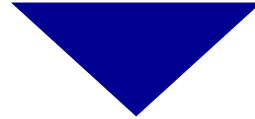
Accompagnement des professionnels de santé volontaires des Hauts-de-France

Modalités pratiques

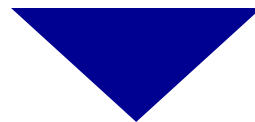
Annexes

Contexte | Préparation de la mise en œuvre des Bilans

La loi de financement de la sécurité sociale 2023 (LFSS) pour a prévu la mise en place de « rendez-vous de prévention », annoncée par le Président de la République en 2022.



Pour **permettre à chaque citoyen de devenir acteur de sa santé**, ces rendez-vous sont mis en place pour structurer une démarche de prévention aux âges clés de la vie, et ainsi favoriser les comportements favorables à la santé.



Pour définir le contenu et le déroulé des Bilans, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a été saisi par le DGS le 23 novembre 2022. Le [rapport](#) a été publié le **22 juin 2023**.

Efficacité attendue du dispositif

- Efficacité en termes de morbi-mortalité faible, malgré des arguments théoriques forts en faveur d'une efficacité attendue importante
- « *Un bénéfice important pourrait être observé si les rendez-vous eux-mêmes étaient encadrés par une **phase d'amont et une gestion d'aval plus structurées** avec une attention particulière à la réduction des inégalités de santé (universalisme proportionné)* »

Conditions de réussite

- **Approche pluridimensionnelle** (multi-déterminants) et globale de la santé (comportements et environnements favorables à la santé physique et au bien être mental)
- Prise en compte de la **littératie** des personnes et de leur « *empowerment* »
- **Formation des acteurs** (cf. recommandation 36 - *Mettre en place une validation en matière de formation, qualification, certification des professionnels en charge des rendez-vous prévention, en particulier dans le champ de la prévention/promotion de la santé*)
- **Organisation de l'amont : aller vers les publics vulnérables**
- **Organisation de l'aval**

Contexte

Présentation du dispositif

Présentation du programme pilote des Hauts-de-France

Accompagnement des professionnels de santé volontaires des Hauts-de-France

Modalités pratiques

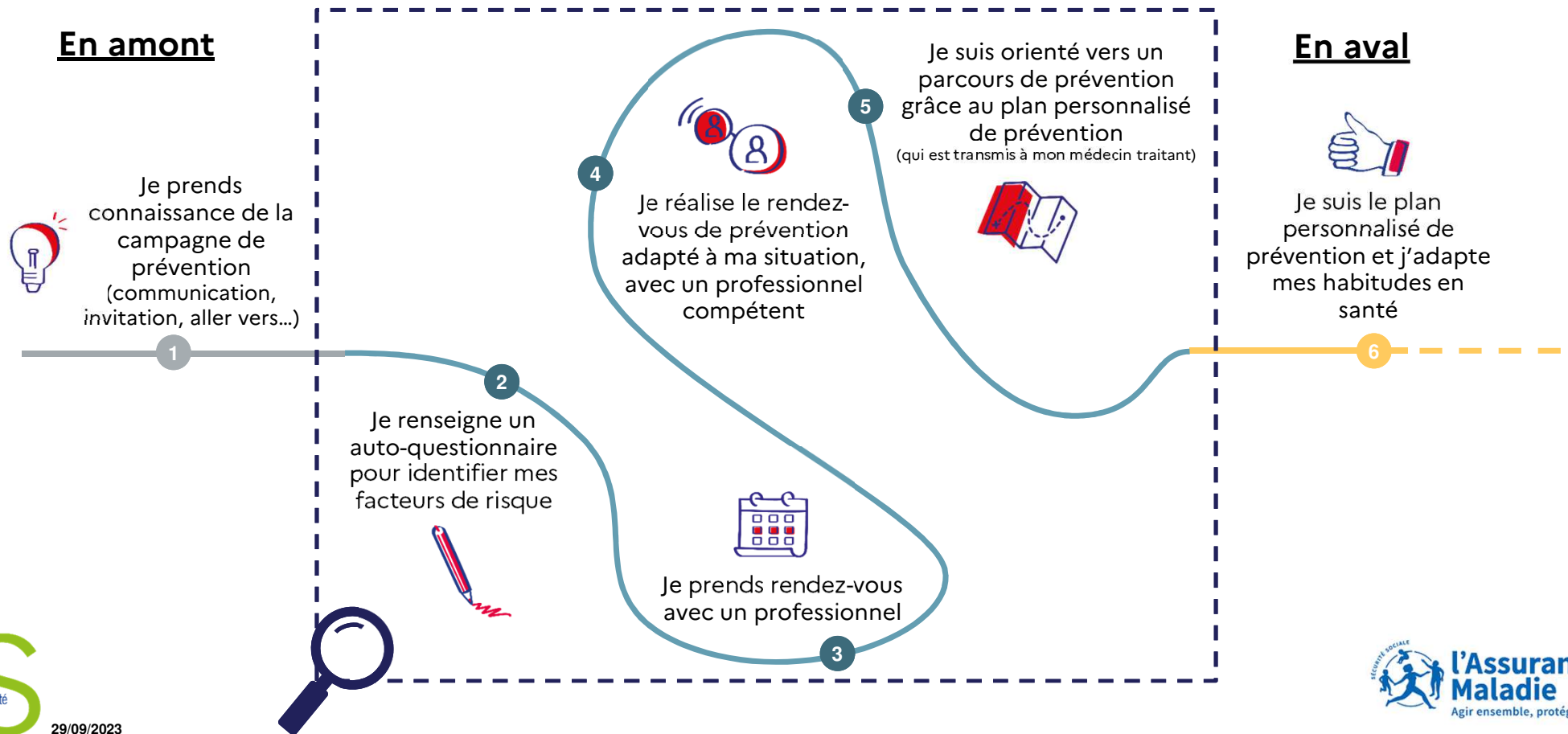
Annexes

Présentation du dispositif | Les temps forts des bilans

Une phase d'amont et d'aval à prendre en compte autour du bilan en lui-même

Avis HCSP

« Un bénéfice important pourrait être observé si les rendez-vous eux-mêmes étaient encadrés par une **phase d'amont** et une **gestion d'aval** plus structurées avec une attention particulière à la réduction des inégalités de santé (universalisme proportionné) ».



Présentation du dispositif | Structuration des Bilans

Tranches d'âge

✓ *Alignement sur les recommandations HCSP*

18-25 ans

45-50 ans

60-65 ans

70-75 ans

Objectif : dépister les facteurs de risque et accompagner vers un changement de comportement

Objectif : dépister des facteurs de risque et repérer les fragilités pour mieux préserver l'autonomie future

Objectif : dépister les facteurs de risque et les fragilités pour mieux préserver l'autonomie

Contenu

✓ *Alignement sur les recommandations HCSP*

Durée de l'entretien : une trentaine de minutes (voire jusqu'à 45 minutes dans les cas où vous effectuez un bilan avec une personne que vous ne suivez pas habituellement/ne connaissez pas)

Thématiques préconisées

- Alimentation
- Activité physique et sédentarité
- Vaccination
- Cancers
- Autres maladies chroniques
- Addictions
- Santé mentale
- Santé sexuelle
- Vie sociale
- Habitat/environnement

Professionnels de santé effecteurs des RDV

- Médecins
- Pharmaciens
- IDE
- Sages-femmes

Aspect hybride

Prévention primaire

Objectif: Changer les habitudes de vie vers des habitudes plus favorables à la santé : faire en sorte que le patient devienne « *acteur de sa santé* »

Prévention secondaire

Objectif : Permettre d'améliorer les taux de recours aux dépistages

Contexte

Présentation du dispositif

Présentation du programme pilote des Hauts-de-France

Accompagnement des professionnels de santé volontaires des Hauts-de-France

Modalités pratiques

Annexes

Programme pilote des Hauts-de-France | Calendrier

En créant un temps fort de la prévention, ces bilans s'appuient sur une méthodologie innovante : pour tester ce dispositif novateur et ambitieux, un programme pilote est lancé dans les Hauts-de-France pour le tester avec les réalités d'exercice des professionnels de santé et des Français concernés.

Programme pilote

Recueil des retours d'expérience pour évaluation quantitative et qualitative



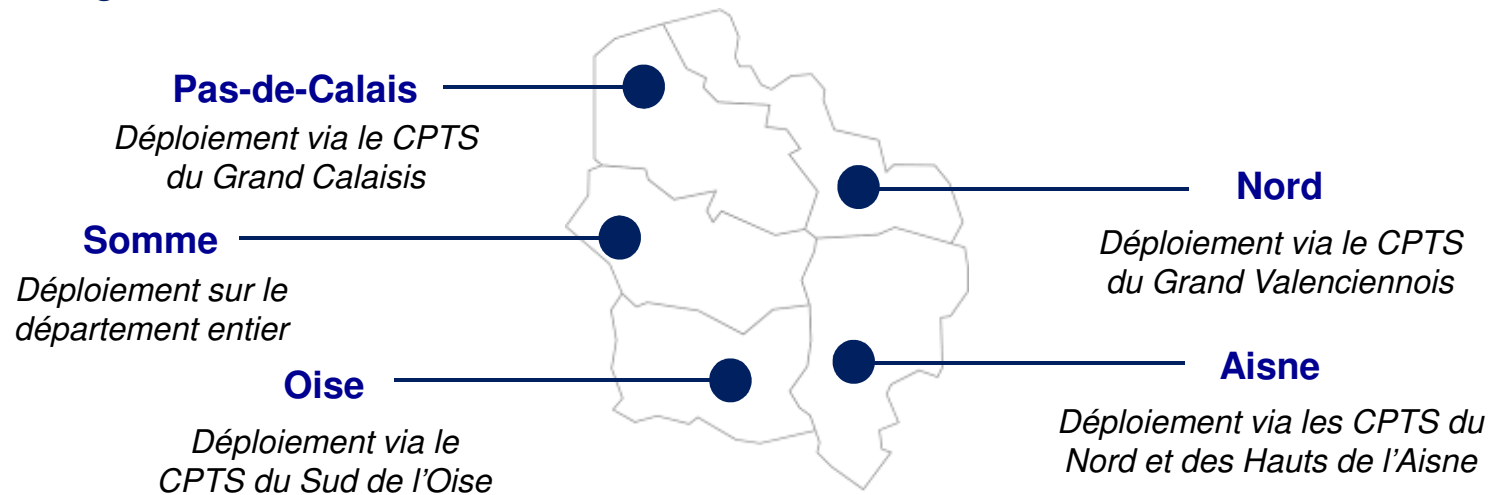
Ce programme pilote est pensé comme un moyen de co-construire ce dispositif nouveau directement avec les professionnels de santé et les usagers concernés. Ainsi, une adresse générique va être créée afin de recevoir vos retours d'expérience, et de répondre à vos éventuelles questions tout au long du programme pilote.

Programme pilote | Déclinaison départementale

Le programme pilote des « Bilans Prévention » sera déployé de manière différenciée selon les territoires.

Déploiement	Modalités
Département entier	Envoi d'une invitation à tous les professionnels de santé concernés
Par une/des CPTS	Appel au volontariat des CPTS – modalités à définir selon les besoins des CPTS*

Déclinaison envisagée



*Les CPTS seront consultées rapidement afin de déterminer les modalités qui leur conviennent le mieux (exemple : envoi d'invitations ciblées à leurs professionnels de santé).

Contexte

Présentation du dispositif

Présentation du programme pilote des Hauts-de-France

Accompagnement des professionnels de santé volontaires des Hauts-de-France

Modalités pratiques

Annexes

Accompagnement des professionnels de santé | Outils à disposition

La prévention fait partie intégrante de l'exercice de votre métier. Ainsi, pour les professionnels de santé qui souhaitent réaliser des « Bilans Prévention », aucune formation n'est obligatoire. Toutefois, pour vous accompagner dans la réalisation de ces bilans, différents outils sont à votre disposition :

Disponibles dès à présent

- des **documents synthétiques** concernant le contenu des « Bilans Prévention » et le parcours envisagé dans le cadre du programme pilote
- un **livret d'accompagnement** précisant le déroulé, les contenus et les 13 thématiques couvertes par le « Bilan Prévention »
- des **supports** afin d'accompagner le déroulé du Bilan (fiche d'aide au repérage des risques, base de plan personnalisé de prévention)
- des **outils** d'information et de communication (affiches d'information, FAQ, pages Web...)

Disponible mi-novembre

- un **annuaire** présentant les ressources en prévention disponibles vers lesquelles orienter le patient près de votre lieu d'exercice/de son domicile.

Un webinaire d'échanges sur les « Bilans Prévention » aura lieu le **jeudi 12 octobre de 18h à 20h**.

Ce webinaire sera ensuite disponible en rediffusion.

Ce webinaire, réalisé en lien avec l'EHESP, inclut une **vidéo introductive du Ministre de la Santé et de la Prévention**, une présentation des **enjeux** du dispositif, ainsi que des **outils** à disposition des professionnels de santé, et une étude de cas concrète.

Contexte

Présentation du dispositif

Présentation du programme pilote des Hauts-de-France

Accompagnement des professionnels de santé volontaires des Hauts-de-France

Modalités pratiques

Annexes

Le « Bilan Prévention » est rémunéré à hauteur de **30 €** pour tous les professionnels de santé habilités à les réaliser.

Aucun acte ne pourra être facturé en sus du « Bilan Prévention », sauf dans les situations suivantes :

- **Réalisation d'un acte de prévention dans le cadre d'un programme de santé publique** : un acte de vaccination pour les sages-femmes, les pharmaciens ou les infirmiers, un frottis cervico-utérin dans le cadre du dépistage pour les médecins et les sages-femmes ou la remise du kit DOCCR par le pharmacien ;
- **Réalisation d'un acte relatif à un diagnostic réalisé au décours du bilan de prévention** : une consultation avec examen clinique et prescription d'examens complémentaires pour les médecins et les-sages-femmes (G, GS, C, CS – hors consultations complexes et très complexes) et électrocardiogramme pour les médecins.

Ces actes de prévention et de diagnostic seront pris en charge par l'assurance maladie dans les conditions de droit commun (un seul acte ou consultation parmi ceux listés peut être facturé en sus, par « Bilan Prévention »).

La facturation de ces actes complémentaires ne doit pas être systématique et ne doit être réalisée que dans les cas où un besoin a été identifié lors du déroulement du bilan de prévention.

Contexte

Présentation du dispositif

Présentation du programme pilote des Hauts-de-France

Accompagnement des professionnels de santé volontaires des Hauts-de-France

Modalités pratiques

Annexes

Annexe | Le parcours d'aval

Un annuaire présentant les ressources en prévention disponibles vers lesquelles orienter le patient près de votre lieu d'exercice sera disponible à partir de mi-novembre 2024.

Concrètement, cet annuaire sera présenté au format de **cartographies** thématisées selon les grands thèmes de prévention, et permettant d'effectuer une recherche localisée, près de votre lieu d'exercice ou de chez votre patient.

D'ici novembre, de premières pistes de ressources dans le livret d'accompagnement disponible dès le lancement du programme pilote.

Captures d'écran indicatives de la cartographie envisagée



Annexe | L'aspect motivationnel

Pour vous appuyer dans l'aspect motivationnel de l'entretien, des fiches thématiques proposant des conseils courts et opérationnels vous seront proposées. Pour chaque thème de prévention identifié, une fiche complète est disponible.

Ces conseils opérationnels sont accompagnés de chiffres clés, d'éléments informatifs sur la thématique et de recommandations plus détaillées. Des éléments graphiques sont également présents.

Ces conseils s'appuient notamment sur les remontées des focus groupes réalisés en juin auprès de professionnels de santé et des Français des tranches d'âge concernées, afin de s'assurer de leur cohérence.

Quelques conseils de prévention, à adapter à chaque individu, sont présentés ci-dessous :

- o Parler de ses émotions
- o Rester actif en faisant de l'exercice physique régulièrement
- o ~~Quelques~~ Manger équilibré
- o Eviter les excès d'alcool
- o Faire attention à son sommeil (quantité et qualité)
- o Rester en contact avec ses proches bienveillants, famille ou amis
- o Demander de l'aide aux proches ou à un professionnel (médecin, ~~psychologue~~, en cas de difficulté)
- o Faire des activités que l'on apprécie
- o S'accepter, avec ses imperfections
- o S'investir pour les autres, par l'entraide et la solidarité

Quelques conseils pour la gestion du stress :

- o J'essaie de respirer deux trois fois profondément dans la journée
- o Je prends une minute pour respirer profondément
- o Je fais la liste des priorités pour éliminer l'inutile
- o Je vais apprendre à lâcher prise avant d'aller dormir
- o Quand mon stress « déborde » je prends rdv avec un médecin
- o Je me note de baisser mon rythme d'activité le soir
- o Je cherche la cause de ma boule au ventre

- o Quelques conseils pour se sentir moins seul : je me renseigne auprès de ma mairie ou d'associations pour trouver des activités (souvent gratuites) en groupe de loisir, culturel, sportif,...
- o Si j'ai besoin de parler, j'appelle S.O.S Amitié au 09 72 39 40 50, dont l'écoute est gratuite, inconditionnelle et sans jugement ni conseil. Je peux aussi joindre l'association par tchat et messagerie (<https://www.sos-amitie.com/>)
- o Si j'ai plus de 50 ans, je peux appeler le numéro vert de ~~solitude~~ écoute au +0 800 47 47 88 pour trouver de l'aide Je planifie des activités régulières ou occasionnelles avec d'autres personnes
- o Je propose mon aide à d'autres personnes, à des associations ou je me renseigne sur les missions disponibles grâce à la plateforme en ligne www.jeveuxaider.gouv.fr ...

Au travail :

- o J'apprends à prioriser et si besoin, à dire non car je ne peux pas tout faire
- o Au travail, lors des pauses, je repense à mes succès
- o J'ose demander de l'aide à mon entourage professionnel (supérieur hiérarchique, collègues, service des ressources humaines...)
- o Je pense à contacter le médecin du travail si ça ne va pas

Exemple : conseils de la fiche thématique « Activité physique et sédentarité » - format non maqueté

Exemple : conseils de la fiche thématique « Bien-être mental et social » - format non maqueté

Quelques conseils pour le quotidien (à adapter à votre patientèle et à enrichir en fonction de votre expérience)

- Pour augmenter mon activité physique:
 - o Pas besoin d'être sportif, je saisis toutes les occasions pour bouger un peu chaque jour : pendant mes trajets quotidiens (ex : privilégier marche et vélo si possible, en bus ou métro descendre une station plus tôt, en voiture se garer un peu plus loin), à la maison ou au travail (faire des pauses actives), pendant mes loisirs (ex : jardiner, bricoler, jouer dehors au ballon avec les enfants, ...)
 - o Chaque instant d'activité physique compte : saisir chaque opportunité d'avoir une activité physique, même de courte durée (10 minutes de marche en extérieur, 5 minutes de gymnastique) car, tout au long de la semaine, ces minutes s'accumulent.
 - o Je suis retraité, je peux me renseigner auprès de ma caisse de retraite ou en ligne sur www.pourbienvieillir.fr pour trouver un atelier
 - o Je suis dans un établissement social ou médicosocial, je peux m'adresser au référent pour l'activité physique et sportive
 - o Je suis dans une famille monoparentale, j'optimise les moments où les enfants sont déjà gardés ou durant leur activités extra scolaires (aller nager pendant le cours de natation des enfants par exemple) ou j'adopte une activité sportive à la maison tôt le matin ou à la pause déjeuner au travail
 - o Favoriser les activités en famille : le dimanche on peut marcher en forêt avec les enfants, éventuellement en trottinette, faire du vélo ou aller à la piscine. Le yoga, le fitness ou la danse se pratiquent aussi avec les enfants véritables partenaires ou même coach sportif le temps d'un après-midi
- Pour favoriser la mobilité active:
 - o Je laisse ma voiture au garage pour les courtes distances
 - o En ville, je participe à un atelier de vélo et de remise en selle
 - o Pour mes trajets, je réfléchis à une alternative train + vélo
- Contre le mal de dos et des articulations, je bouge :
 - o Je pratique une activité physique adaptée même quand j'ai mal
 - o Bouger prévient la lombalgie et contribue à guérir plus vite d'une lombalgie aiguë
 - o En cas de lumbago, le repos au lit n'est pas conseillé, il est conseillé de conserver ses activités quotidiennes en veillant à avoir des postures protégeant le dos, marcher, s'étirer
- Pour réduire la sédentarité
 - o Je me lève au moins toutes les deux heures, encore plus c'est mieux
 - o Demain, je consulte mes mails debout, je passe mes coups de téléphone debout
 - o Ce soir devant la télé je bouge, pendant les pubs / Je bouge entre deux épisodes de ma série préférée